

6.5 Discriminations

En 2019-2020, 17 % de la population de 18 à 59 ans vivant en France métropolitaine déclare avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au cours des cinq dernières années ► **figure 1**. Cette proportion est plus élevée chez les **immigrés** (24 %) et leurs **descendants** (25 %), ainsi que chez les natifs d'Outre-mer (29 %) et leurs descendants (33 %), qu'au sein de la population sans ascendance migratoire ou ultramarine directe (14 %). Les immigrés d'Afrique subsaharienne et leurs descendants sont les plus concernés par ces déclarations de traitements inégalitaires, tandis que leur fréquence chez les immigrés d'Asie du Sud-Est (16 %) et les descendants d'immigrés d'Europe du Sud (12 %) est proche de celle déclarée parmi les personnes sans ascendance migratoire. Si le sentiment de discrimination recule à la deuxième génération pour les personnes originaires de l'Union européenne (UE) à 27 (13 % pour les descendants, contre 20 % pour les immigrés), il augmente pour les descendants d'immigrés du Maghreb (+ 10 points), d'Afrique subsaharienne (+ 5 points), d'Asie du Sud-Est (+ 12 points) et de Turquie ou du Moyen-Orient (+ 9 points) par rapport aux immigrés des mêmes régions.

Le motif de traitements inégalitaires le plus souvent cité par les immigrés est leur origine : 80 % des immigrés ayant déclaré avoir subi une discrimination ont déclaré que celle-ci était liée à leur origine, leur nationalité ou leur couleur de peau. Bien que moindre, ce motif est également le plus fréquent pour leurs descendants toutes origines confondues (69 %) et demeure très fréquemment cité par les descendants d'origine non européenne (89 % des descendants d'Afrique subsaharienne notamment). Les personnes sans ascendance migratoire ou ultramarine déclarent quant à elles plus souvent être discriminées en raison de leur sexe (37 %) – ce résultat étant largement porté par les femmes. Parmi les personnes sans ascendance migratoire directe déclarant avoir été discriminées en raison de leurs origines, près d'un quart a au moins un grand-parent immigré

► **fiche 1.10** et donc un lien à la migration, même s'il est plus lointain.

Si seules 7 % des personnes ayant vécu un traitement inégalitaire déclarent que celui-ci était lié à leur religion, ce motif est plus important pour les personnes originaires de pays où la religion musulmane est majoritaire : les immigrés d'Algérie (20 %) et leurs descendants (23 %), les immigrés et descendants d'immigrés du Maroc et de Tunisie (30 %), ainsi que les immigrés de Turquie ou du Moyen-Orient (25 %) et leurs descendants (29 %) citent ce motif beaucoup plus fréquemment que la population sans ascendance migratoire ou ultramarine (2 %), les natifs d'Outre-mer (4 %) ou leurs descendants (1 %). La mention de ce motif a par ailleurs augmenté au cours des dix dernières années.

Le premier lieu d'expérience de discriminations est, de loin, le marché du travail, que ce soit sur le lieu de travail ou dans la recherche d'un emploi : 53 % des immigrés et de leurs descendants ayant connu des discriminations déclarent que celles-ci ont entre autres eu lieu dans ce contexte, ainsi que 58 % des natifs d'Outre-mer et 59 % de leurs descendants ; ils sont un peu plus nombreux, 64 %, parmi la population sans ascendance migratoire ► **figure 2**. Le deuxième contexte le plus souvent cité est l'interaction avec des administrations ou des services publics : il est cité par un quart des natifs d'Outre-mer, et un peu plus d'un quart des immigrés, de leurs descendants, et des descendants de natifs d'Outre-mer ayant vécu des discriminations ; il est aussi cité par 17 % de la population sans ascendance migratoire. Si les discriminations sur le marché du logement sont rarement citées par l'ensemble de la population déclarant avoir connu des discriminations (9 %), elles concernent un peu plus souvent les immigrés et les natifs d'Outre-mer (13 %). Les immigrés déclarent rarement avoir vécu des discriminations à l'école, au cours de leurs études ou de leur formation (10 %) ; pour leurs descendants, ayant en grande majorité effectué leur parcours scolaire et étudiant en France, ce contexte est deux fois plus souvent cité. ●

► Définitions

Immigrés, descendants d'immigrés : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« En dix ans, le sentiment de discrimination augmente, porté par les femmes et le motif sexiste », *Insee Première* n° 1911, juillet 2022.

► 1. Déclaration de traitements inégaux ou de discriminations subis, par motif et par ascendance migratoire ou ultramarine

en %

	A déclaré avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations au cours des cinq dernières années ¹	Motifs cités par les personnes ayant déclaré avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations ²						
		Origine, nationalité, couleur de peau	Sexe	Âge	Religion	État de santé ou handicap	Lieu de résidence, quartier	Autres ³
Origine								
Immigrés, dont :	24	80	10	5	13	3	4	26
Algérie	25	82	5	6	20	3	6	20
Maroc, Tunisie	25	81	7	4	30	3	5	16
Afrique sahélo-saharienne	34	92	6	2	9	3	4	18
Afrique guinéenne ou centrale	40	89	6	5	2	2	2	20
Asie du Sud-Est	16	85	13	8	2	2	3	29
Turquie, Moyen-Orient	20	72	6	4	25	3	2	42
Chine	27	88	13	2	1	2	2	30
Europe du Sud	19	63	11	5	4	7	3	43
Autres pays de l'UE27	22	66	24	5	5	4	7	36
Descendants d'immigrés, dont :	25	69	20	11	18	5	10	22
Algérie	35	77	15	14	23	4	9	22
Maroc, Tunisie	34	74	15	9	30	3	10	21
Afrique sahélo-saharienne	41	88	13	9	17	3	16	13
Afrique guinéenne ou centrale	46	90	24	18	5	4	16	22
Asie du Sud-Est	29	80	23	8	0	10	9	19
Turquie, Moyen-Orient	28	75	13	6	29	7	7	25
Europe du Sud	12	40	31	13	4	11	8	28
Autres pays de l'UE27	15	19	36	12	0	10	3	24
Natifs d'Outre-mer	29	82	15	9	4	4	4	37
Descendants de natifs d'Outre-mer	33	81	23	10	1	8	9	21
Sans ascendance migratoire ou ultramarine directe	14	17	37	18	2	10	5	31
Âge								
18 à 30 ans	20	44	30	23	7	8	8	34
31 à 40 ans	18	43	37	7	10	5	6	27
41 à 50 ans	16	36	23	7	5	9	6	29
51 à 59 ans	14	31	21	19	3	11	1	21
Sexe								
Femmes	20	31	44	15	7	9	5	31
Hommes	14	52	6	13	7	7	7	25
Ensemble	17	39	28	14	7	8	6	29

1 La question posée était la suivante : « Au cours des cinq dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations ? ». 2 Une personne peut déclarer plusieurs motifs de traitements inégaux ou de discriminations.

3 Accent ou façon de parler, situation familiale, orientation sexuelle, façon de s'habiller, poids, grossesse, apparence physique, nom ou prénom, autres ou ne sait pas.

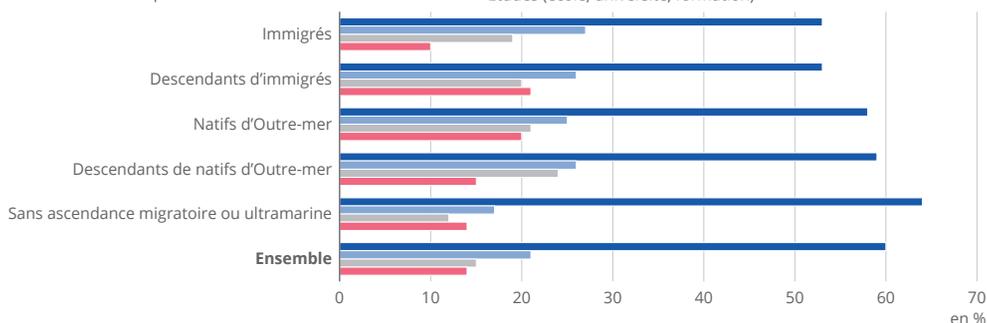
Lecture : en 2019-2020, 24 % des immigrés déclarent avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations au cours des cinq dernières années. Parmi eux, 10 % ont déclaré que ces discriminations étaient dues à leur sexe.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire.

Sources : Ined-Insee, enquête Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).

► 2. Contextes de discriminations les plus souvent cités

- Emploi (lieu de travail ou recherche d'emploi)
- Services publics (mairie, poste, Pôle emploi, police, etc.)
- Transports
- Études (école, université, formation)



Note : la question posée aux personnes ayant déclaré avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations était la suivante : « Où ces expériences se sont-elles produites ? ». Plusieurs réponses pouvaient être données.

Lecture : en 2019-2020, 19 % des immigrés ayant déclaré avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations dans les cinq dernières années déclarent que ceux-ci ont eu lieu dans les transports.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire ayant déclaré avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations au cours des cinq dernières années.

Sources : Ined-Insee, enquête Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).